

## Plan National Déperissement du Vignoble

### Lancement du 2<sup>ème</sup> appel à projets scientifiques, c'est parti !

Le Ministère de l'Agriculture, FranceAgriMer et les Interprofessions viticoles regroupées au sein du CNIV lancent le 2<sup>ème</sup> appel à projets scientifiques. En mobilisant à nouveau les acteurs de la recherche, ils souhaitent apporter des solutions aux professionnels de la vigne et lutter contre le dépérissement du vignoble français. Et l'ambition est à la hauteur des enjeux : en 3 ans, de 2017 à 2019, sur les 10,5 millions d'euros engagés dans le Plan National Déperissement du Vignoble, 75% du budget est alloué à la recherche.

Le 2<sup>ème</sup> appel à projets scientifiques court jusqu'au 31 mars 2018, minuit. Il est accessible aux équipes de recherches françaises et internationales. Les grands sujets de recherche restent les mêmes qu'en 2017 mais la priorité est donnée à une thématique peu couverte par les 1ers projets sélectionnés et où les attentes des professionnels de la vigne sont grandes :

- **mieux connaître les interactions entre la plante et le sol !** Cet axe concerne la production de connaissances sur le lien entre la santé de la vigne et la qualité physique, chimique et biologique des sols. Des réponses sont attendues sur l'impact à long terme des pratiques viticoles sur la qualité des sols, composante essentiel de la notion de « terroir » en viticulture. Les projets offrant des solutions pour la restauration des sols dégradés seront regardés avec attention.

De plus, les **leviers socio-économiques** nécessaires pour accompagner le changement de pratiques viticoles à l'échelle de l'exploitation sont peu abordés dans les programmes qui viennent de débiter. Des projets qui mobilisent les sciences sociales sont donc attendus pour comprendre comment les contraintes économiques, organisationnelles et culturelles influent sur le risque lié au dépérissement. Cela recouvre la somme de toutes les pratiques, et usages au sein du vignoble : taille et conduite de la vigne, traitements phytosanitaires, contraintes réglementaires, etc.

La durée maximale des projets est fixée à 42 mois. Ils devront respecter les critères d'innovation, de pluridisciplinarité, et développer une approche systémique permettant ensuite un véritable transfert de connaissances au sein du vignoble. Les projets des candidats seront d'abord évalués par les experts du Conseil Scientifique puis sélectionnés par le Conseil de Surveillance dans le courant du mois de mai 2018.

Rappelons que 9 lauréats ont déjà bénéficié de 3,1 millions d'euros d'aides financières lors du 1<sup>er</sup> appel à projets dont les résultats ont été divulgués en juin 2017. Les domaines de recherche recouvrent des champs variés, avec des approches transversales et multifactorielles, tels que la physiologie de la vigne avec les acquis des travaux du secteur forestier, la qualité du matériel végétal, la maîtrise des risques biologiques, ou la prévention virale, etc.

Stopper le dépérissement de la vigne, c'est préserver la vitalité et la longévité des ceps, donc à terme, la qualité du vignoble français.

Les candidatures se font directement sur le site de France AgriMer. La procédure de dépôt et les documents téléchargeables sont consultables sur l'adresse : <http://www.franceagrimer.fr/filiere-vin-et-cidriculture/Vin/Aides/Appel-a-propositions-du-Plan-National-Deperissement-du-Vignoble>.

La date limite de dépôt des dossiers est le 31 mars 2018.

<https://www.plan-deperissement-vigne.fr/travaux-de-recherche/appel-a-projets>.

Paris, le 11 janvier 2018

### Contact presse

CNIV – Valérie Fuchs : 06 62 49 64 85 / [vafuchs@wanadoo.fr](mailto:vafuchs@wanadoo.fr) / @ValerieFuchsCom

<https://www.plan-deperissement-vigne.fr/>

- Représentée par le CNIV qui regroupe l'ensemble des interprofessions viticoles françaises, avec le soutien de FranceAgriMer et du Ministère de l'Agriculture, la filière viticole a engagé le Plan National Déperissement du Vignoble.
- **10,5 millions d'euros sont investis sur 3 ans de 2017 à 2020.** Ce programme sans précédent regroupe tous les acteurs concernés : **Chambres d'Agriculture, Institut Français de la Vigne et du Vin, filière pépinière, scientifiques, Etat.** Sa première grande phase visible est la sélection de **9 projets de recherche auxquels plus de 3 millions d'euros ont été alloués.**
- Le Plan National Déperissement du Vignoble répond au besoin de mobilisation de la filière viticole pour assurer la pérennité du vignoble français et la compétitivité de ses entreprises.
- La viticulture emploie 558 000 personnes, est le 2<sup>ème</sup> secteur d'exportation français avec 7,8 milliards d'euros, derrière l'aéronautique, étend son empreinte géographique dans 66 départements et fournit près 16% du vin disponible sur la planète.